

## ABONNEMENT

Un an... 18 fr.  
Six mois... 9 »  
Trois mois... 4 50

# L'ÉCHO SAUMUROIS

## INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 20  
Réclames, —... » 30  
Faits divers, —... » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers  
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.  
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX : 4, PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 6 JUILLET

## Empirisme et Justice

Quand ils ne viennent pas de Romorantin, les arrêts de la justice sont quelquefois intelligents et sages, et les juges de province ne sont pas toujours sans esprit.

La Cour d'appel d'Angers, par exemple, vient de fixer très audacieusement un point de jurisprudence contesté : elle a décidé que, hors de la Faculté de médecine, il serait injuste de ne voir que des charlatans — et qu'on peut très correctement soulager la pauvre humanité sans avoir des parchemins ni des diplômes.

Evidemment, cet arrêt va soulever des colères dans la corporation et je plains les magistrats de Maine-et-Loire qui dans l'avenir auront besoin des médecins du pays.

Le point de départ de cette révolution prochaine est des plus simples. Il y avait, dans les environs du Mans, une sage-femme qui, sans permission de la Faculté, faisait des cures merveilleuses : à l'aide de passes magnétiques et avec de l'eau aimantée, elle guérissait des maladies réputées incurables, supprimait les tumeurs sans bistouri, guérissait les fièvres sans potion, et cicatrisait les plaies sans pomade. Avec elle, les pharmaciens ne faisaient pas fortune, et les docteurs ne dépensaient guère de diagnostics. Un jour, les diplômés se fâchèrent : après avoir formé un syndicat, ils intentèrent des poursuites contre la guérisseuse de contrebande et le tribunal correctionnel de la ville leur donna raison.

Mais ce que les juges du Mans avaient décidé n'a pas été du goût des magistrats d'Angers. En un bel arrêt, très bien déduit, la Cour d'appel vient de proclamer très haut les droits de la médecine libre et renvoyé indemne la magnétiseuse.

Et les magistrats ont bien fait. Pourquoi les médecins du Mans ont-ils si jalousement revendiqué des droits qui ne leur appartiennent pas exclusivement ? Certainement, le diplôme de docteur qu'ils ont obtenu, après de belles études, sans doute, leur confère un monopole : seuls, ils peuvent appliquer aux malades les médicaments inscrits dans le Codex ; seuls, ils ont le droit de signer des ordonnances qu'exécutent les pharmaciens.

Mais enfin, ces honorables diplômés, qui protestent si fort contre la concurrence, semblent oublier une chose : c'est qu'ils n'ont pas du tout la science infuse, et que s'ils ont la prétention de tout soigner, ils ne sauraient avoir celle de tout guérir. On a beaucoup de dévouement dans la corporation, mais on n'y a pas toujours beaucoup de chance : les malades n'ont pas tous à se louer de la thérapeutique légale, et les cimetières sont peuplés de clients à qui le Codex n'a pas réussi.

Pour rien au monde, nous ne voudrions avoir l'air de défendre les marchands d'onguent qui battent la grosse caisse sur les places publiques. Mais enfin il est prouvé qu'il n'est pas nécessaire d'avoir un parchemin de docteur pour trouver des remèdes et savoir les appliquer. Pasteur n'a jamais été médecin et pourtant on ne lui refusera pas le génie qui sait deviner un mal et le guérir. A-t-il eu besoin d'un diplôme pour trouver le secret de la rage ?

Puisque la médecine légale est obligée de s'avouer impuissante à guérir les maux de l'humanité, je ne vois pas pourquoi les médecins du Mans ont cherché noise à la sage-femme guérisseuse. Elle n'empruntait pas de remèdes au Codex, elle ne falsifiait pas les prescriptions de la Faculté, elle soulageait à sa manière, et efficacement. Et vraiment, il eût été ridicule et injuste de l'en punir.

Encore de ce monde, Molière eût fait, avec l'histoire du Mans, une autre comédie immortelle. Il est vrai que cela n'eût pas corrigé les médecins. On aura beau leur prouver qu'ils ne sont pas infailibles, qu'on meurt malgré leur science, et qu'ils n'ont même pas trouvé le secret de guérir d'emblée un rhume de cerveau : ils verront toujours des charlatans partout, jamais chez eux.

Ch. Formentin.

## Souscription Nationale

### Fondation d'une œuvre philanthropique

Un comité de femmes françaises à la tête duquel nous voyons figurer les noms de M<sup>mes</sup> Foucher de Careil, Kœchlin-Schwartz, Jules Simon, Peytral, Raymond, Cavaignac, Jules Siegfried, Franck-Peaux, etc., vient de prendre l'initiative d'une souscription nationale pour la fondation d'une œuvre philanthropique en souvenir du président Carnot.

Ce comité d'organisation communique l'appel suivant à la presse :

« La France vient de faire au président Carnot des funérailles dont le souvenir restera gravé dans tous les cœurs.

« Des fleurs innombrables ont donné à cette cérémonie nationale un caractère touchant de poésie et de respectueuse affection.

« Hélas ! ces fleurs sont déjà fanées, mais il en est d'autres qu'il nous appartient de faire reflourir sur cette tombe ; ce sont les fleurs de la charité.

« Ne serait-ce pas à nous femmes françaises de perpétuer le nom de Carnot par la fondation d'une de ces œuvres sociales pour lesquelles le Président de la République montrait tant de sympathie et de générosité ?

« Nous ne pouvons pas séparer de son souvenir la femme admirable qui fut son aide et sa compagne, dans le sens le plus élevé de ce mot, et qui, dans sa haute situation, regardait comme un devoir sacré et comme le plus doux des privilèges, le pouvoir de faire le bien.

« Nous croyons qu'au milieu de sa grande douleur il lui serait doux de voir revivre le nom de Carnot dans une fondation philanthropique qu'elle désignerait elle-même.

« Combien de femmes françaises auraient été désireuses d'offrir un témoignage de sympathie personnelle à M<sup>me</sup> Carnot dans l'épreuve terrible qu'elle traverse, et c'est pour répondre à ce vœu intime de leur cœur que nous faisons appel aujourd'hui à tous les concours, les plus modestes comme les plus généreux. »

Les adhésions et les souscriptions seront reçues aux bureaux du Comptoir d'escompte de Paris, du Crédit lyonnais, du Crédit industriel et commercial et de la Société générale, dans leurs bureaux de quartier à Paris et dans leurs agences en province.

## LA CHAMBRE

Séance du 5 juin

Election du président. — Interpellation Vaillant

M. Burdeau est élu président de la Chambre par 259 voix contre 157 accordées à M. Brisson.

M. Camille Pelletan présente une proposition de loi accordant l'amnistie pleine et entière pour les condamnations prononcées et encourues à raison de l'agitation boulangiste, des délits de presse, exception faite de ceux qui ont été prévus par la loi de 1893 contre les anarchistes, et des faits de grève.

Il demande l'urgence.

L'urgence est repoussée à mains levées.

M. Vaillant à la parole pour développer son interpellation, précédemment ajournée à un mois, touchant les entraves mises par la police aux manifestations communardes et socialistes de l'anniversaire de la « semaine sanglante. »

Il reproche à la police de n'avoir laissé entrer les manifestants au cimetière du Père-Lachaise que par groupes de deux cents, et il demande si des citoyens qui ont exposé leur vie pour défendre la République et qui, ultérieurement, ont été amnistiés, ont, oui ou non, gardé le droit d'aller librement honorer leurs morts.

Dans le cas où la réponse du gouvernement serait négative, il proposerait à la Chambre de voter un ordre du jour invitant le gouvernement à laisser, comme par le passé, les survivants de la Commune honorer librement les citoyens morts, en 1871, pour la cause du peuple et de la République.

M. Dupuy répond qu'il est décidé, le cas échéant, à ordonner les mêmes mesures.

Le président du conseil rappelle les faits, les excitations de la presse rouge et des comités révolutionnaires, les tentatives faites pour entrer violemment dans le cimetière aux cris de : « Vive la Commune ! »

Il n'est pas nécessaire, pour honorer des morts, d'aller faire au Père-Lachaise l'apologie de l'assassinat.

Le ministre croit être l'interprète fidèle de l'opinion publique en disant que la France a le dégoût et l'horreur de l'insurrection communarde.

M. Faberot dit que les manifestations de mai dernier se seraient faites tranquillement sans les provocations de la police.

On veut empêcher ceux qui souffrent d'affirmer leurs espérances et faire tourner leurs manifestations au profit de la réaction républicaine.

Un jour viendra peut-être encore où le peuple se révoltera contre l'oppression et l'injustice.

L'ordre du jour de M. Vaillant est repoussé par 466 voix contre 65.

M. Dejeante crie : « Vivent les martyrs de la Commune ! Vive la Révolution sociale ! »

M. Viviani présente une proposition d'amnistie analogue à celle de M. Camille Pelletan, pour laquelle il demande l'urgence avec vote au scrutin public, afin, dit-il, de permettre aux adversaires et aux partisans de l'amnistie de se compter.

Sous prétexte de soutenir la demande d'urgence, M. Camille Pelletan s'attache à justifier la proposition elle-même.

Il constate que deux boulangistes seulement subissent, à cette heure encore, leur peine, alors qu'ils ne sont pas plus coupables que nombre de républicains et de monarchistes qui ont tenté de renverser la République et qui jouissent de l'impunité.

Il ajoute que l'on maintient sous les verrous des ouvriers poussés à la grève par la misère tandis que le gouvernement tolère les révoltes du clergé contre les lois républicaines.

Il termine en invitant le gouvernement à se montrer aussi clément envers les ouvriers qu'envers les évêques.

M. Ernest Roche engage la Chambre à en finir au plus vite avec cette irritante question de l'amnistie.

La clôture de la discussion est prononcée. M. Dupuy dit qu'il s'oppose d'une façon formelle au vote de l'urgence.

L'heure est mal choisie pour une amnistie. A l'occasion de la fête du 14 juillet et de l'avènement du nouveau Président de la République, le gouvernement a décidé d'accorder grâce aux condamnés dignes d'intérêt. Il faut s'en tenir à cela.

M. le président du Conseil lit un passage d'un article d'un journaliste condamné où il est dit que s'il arrive jamais à M. Carnot d'avoir sa carcasse démolie par une bombe, il n'aura qu'à s'en prendre à lui-même.

On ne saurait amnistier celui qui a écrit ces lignes.

M. Goblet, répondant à M. Dupuy, demande si l'on croit que des articles de ce genre puissent armer les assassins,

Cris : Oui ! oui !

L'orateur pense qu'il faut plutôt accuser l'insuffisance de la police. Il fait observer que le proposition d'amnistie exclut d'ailleurs les condamnés pour crimes anarchistes. Et il finit en s'écriant : Maintenant, faites ce que vous voudrez.

L'urgence est refusée par 369 voix contre 157.

## INFORMATIONS

### La levée des scellés à l'Élysée

Les scellés apposés à l'Élysée dans le cabinet du Président de la République, le lendemain même de sa mort, ont été levés hier matin par le juge de paix du huitième arrondissement.

Les membres de la famille, le général Borius et les officiers de la maison militaire, ainsi que des représentants des ministres de la guerre, de la marine et des affaires étrangères, étaient présents.

### Reliques

Sur la demande de M<sup>me</sup> Carnot, qui les conservera religieusement, tous les rubans avec inscriptions qui figuraient sur les couronnes déjà fanées ont été précieusement recueillis et lui ont été remis.

### Le 14 juillet à Paris

Le Conseil municipal de Paris a décidé hier qu'il y avait lieu de célébrer, avec l'éclat accoutumé, la prochaine Fête nationale. Une proposition de M. Lucipia à ce sujet, conçue en des termes très corrects, a été votée à une grande majorité.

### Arrestations à Paris

M. Rocher, commissaire de police à Levallois-Perret, a fait avant-hier soir une perquisition dans un garni, rue Valentin. Il a arrêté, indépendamment de onze souteneurs et de trois filles, huit anarchistes dont voici les noms : Jules Chatillon, Joseph Gama, Emile Bocquet, Jean Bouchet, Charles Mouette dit Moumoute, Prosper Thébaud, Fernand Guiard, Jules Rousset, l'organisateur des soupes-conférences de la salle Favié.

La préfecture de police a fait arrêter hier matin quatre anarchistes dont les noms suivent :

Kleiw, 4, rue Fontaine-au-Roi ; Brunet, à Puteaux ; Bottet, 92, avenue Philippe-Auguste (ce dernier a subi déjà plusieurs condamnations) ; Daguenet, impasse des Haies.

### Arrestation à Alençon

Un ouvrier typographe nommé Leprince vient d'être arrêté à Bellême pour avoir proféré, en public, des cris et des menaces anarchistes. Leprince a été conduit devant le procureur de Mortagne.

### M. Baïhaut grâcé

Les journaux annoncent que de nombreuses grâces individuelles vont être accordées par M. Casimir-Perier à l'occasion de son avènement à la présidence de la République.

Une de ces grâces, assure-t-on, est celle de M. Baïhaut.

### Scandale militaire à Bruxelles

La haute cour militaire est saisie en ce moment d'une grave prévention dirigée contre le général Brewer, chef de l'état-major général de l'armée belge.

Ce dernier est accusé par un fournisseur d'équipements d'avoir abusé de ses fonctions et de son autorité pour contrefaire une des inventions soumises à la commission dont il faisait partie et pour empêcher l'adoption d'un sac de soldat inventé par celui dont il se faisait le concurrent.

Les débats dureront plusieurs jours.

### La surveillance des étrangers en Belgique

Depuis les derniers attentats, la surveillance exercée à l'égard des anarchistes a redoublé en Belgique.

De nouvelles mesures énergiques ont été prises.

Les étrangers qui viennent séjourner dans la capitale sont soumis à de nombreuses formalités.

### Complot anarchiste en Italie

A la suite de l'enquête faite par la questure à Bologne, où Lega avait acheté son pistolet, on a découvert un véritable complot anarchiste. Des organisateurs de ce complot avaient donné l'ordre à Lega de tuer M. Crispi.

### Le choléra en Russie

Les nouvelles reçues de Saint-Petersbourg confirment qu'on a constaté de nouveaux cas de choléra à Saint-Petersbourg.

### Grave accident à Bucharest

Un échafaudage du pavillon de l'exposition en construction dans le jardin public de Cis-megio s'est effondré entraînant et blessant 18 ouvriers sur 28.

Quatre sont grièvement atteints.

### Ecrolement d'un pont. — Nombreux morts

Le grand pont tournant établi à Mid (près Budapest) sur la Theiss s'est écroulé. Deux cents personnes environ se trouvaient sur le pont à ce moment ; beaucoup se sont noyées. On ne connaît pas encore le chiffre exact des morts.

### AVIS SPORTIF

La note ministérielle interdisant aux officiers de prendre part aux courses militaires avant le 26 juillet ne s'applique qu'aux officiers qui montent en tenue ; mais en casaque, avec permission de leur colonel, ils peuvent monter dans les courses réservées aux gentlemen.

## CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

### Bulletin Météorologique du 6 Juillet

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		au-dessus 23°
Ce matin, à 8 h.		au-dessus 22°
Midi,	762 m/m	au-dessus 33°
Hausse,	m/m	
Baisse,	4 m/m	
Température minima de la nuit		au-dessus 18°

### CHEMINS DE FER DE L'ETAT

### AVIS

En raison du deuil national, le Gouvernement a décidé que la revue et les réjouissances publiques du 14 juillet n'auront pas lieu cette année. Néanmoins, dans l'intérêt des voyageurs qui, ayant besoin de se rendre à Paris pour affaires ou raisons de famille, ont compté sur les réductions de prix habituellement accordées à l'occasion de la fête nationale, les trains spéciaux auront lieu dans les conditions antérieurement annoncées.

### Votes de nos Députés

Dans le scrutin sur la question préalable opposée à la proposition Vaillant qui demandait la discussion du message présidentiel, les 76 membres de la Chambre qui ont voté

contre, comprennent 54 socialistes et 22 radicaux.

Tous les députés de Maine-et-Loire ont voté pour.

### Nominations

M. Roullier, sous-chef de gare à Angers (gare Saint-Laud), est nommé en la même qualité à Tours, et M. Lamarque, sous-chef de gare à Saumur, est appelé à Angers pour remplacer M. Roullier.

### Vacances dans les écoles publiques

1° Ecoles primaires supérieures et écoles élémentaires où sont organisées des classes de vacances :

Départ, samedi soir 28 juillet ;  
Retour, lundi matin 1<sup>er</sup> octobre.

2° Ecoles élémentaires :

Départ, samedi soir, 28 juillet ;  
Retour, lundi matin, 17 septembre.

### Société des Courses de Verrie-Saumur

En raison du deuil national, MM. les Officiers ne pouvant prendre part aux Courses militaires jusqu'au 25 juillet, la Commission des Courses de Verrie, vu le nombre des militaires inscrits à son programme, reporte au jeudi 26 juillet, au lieu du 15 qui avait été annoncé, la réunion qui devait avoir lieu le 1<sup>er</sup> juillet.

En conséquence, les différents prix qui devaient être courus sur l'hippodrome de Verrie le 1<sup>er</sup> juillet, le seront le jeudi 26 juillet ; les conditions en sont indiquées au Bulletin officiel du 49 mai, n° 20, et les engagements à faire sont reportés aux dates ci-après :

Pour le Prix du Château de Marson, jusqu'au samedi 24 juillet, avant midi, au Grand Cercle, à Saumur.

Pour le Prix de Mortemer, 3<sup>e</sup> série militaire, même modification que pour le prix du Château de Marson.

Pour le Prix de la Société Sportive d'Encouragement, jusqu'au mardi 17 juillet, avant midi, chez M. Guillemot, à Paris.

Pour le Prix du Marsolleau, 2<sup>e</sup> série militaire, même modification que pour le prix du Château de Marson.

Pour le Cross Country (prix de la Société des Steeple-Chases de France), jusqu'au mardi 17 juillet, avant midi, chez M. Guillemot, à Paris. Publication des poids le samedi 21 juillet, à midi, chez M. Guillemot.

Pour le Prix de Saint-Georges, 1<sup>re</sup> série militaire, jusqu'au samedi 21 juillet, avant midi, au Grand-Cercle, à Saumur.

Pour le Steeple-Chase de 3<sup>e</sup> série, jusqu'au mardi 17 juillet, chez M. Guillemot, à Paris.

Pour le Prix de Consolation, mêmes conditions que précédemment.

### Vélodrome de la Loire

6 juillet 1894.

Monsieur le Rédacteur en chef de l'Echo Saumurois,

La course de six heures, annoncée pour le 8 juillet, n'aura pas lieu.

La société des « Amateurs Vélocipédistes Saumurois », l'organisatrice de cette course, a cru devoir prendre cette décision en raison de la chaleur tropicale que nous subissons actuellement, qui rendrait, paraît-il, dangereux sinon impossible de résister six heures consécutives sur la piste sans s'exposer à de graves accidents.

C'est vraiment très regrettable que nous soyons privé d'un pareil spectacle. Avec les engagements qui ont été reçus, Saumur eût assisté à une lutte vraiment passionnante. Les Williams, Merland, Béalu, Descoings, Jupin, qui ont fait leurs preuves dans des courses de 24 heures, huit jours, 4,000 kilomètres, etc. — tant sur route que sur piste : et des non moins bons, quoiquemoins connus — Joucaud, Machefer, Bott, Leclair, de Rennes ; Foccape, d'Angers ; Paulus, Tiercelin, Bourdais, de Tours, sont tous des hommes aguerris et de taille à supporter six heures du soleil le plus ardent.

Espérons que ce ne sera que partie remise et qu'avant la fin de l'année la belle journée projetée, presque promise pourrait-on dire, avec course de vitesse le jour et course de six heures pour le soir à la lueur des lanternes vénitiennes ; pour terminer, musique, feux de bengale, etc. ; espérons, dis-je, que ce ne sera pas une utopie.

En attendant, le 22 juillet, courses de vitesse comme compensation. Sitôt le programme paru, je vous en donnerai connaissance.

Vous pourrez en aviser vos lecteurs.

Bien sincères salutations.

Le Directeur, GALLÉ.

### SAUMUR

### Accident qual de Limoges

Ce matin, vers 8 heures, cale du quai de Limoges, un cavalier voulut faire baigner son cheval à l'endroit où lavaient plusieurs femmes. L'animal regimbant, l'homme le talonna vivement et le cheval, se débarrassant du cavalier, culbuta les laveuses, jeta à l'eau la dame Pelletier qu'il piétina, et se sauva sur le quai. Son conducteur se mit aussitôt à sa poursuite et disparut, de sorte qu'on ne sait pas encore, en ce moment, le nom de l'homme ni celui du propriétaire du cheval.

La dame Pelletier, trempée et tout endolorie, sans graves contusions cependant, a été reconduite aussitôt chez sa patronne.

### La monnaie italienne

Nous rappelons qu'après le 24 juillet, la monnaie divisionnaire italienne ne sera plus

## LES COUTEAUX D'OR

Par PAUL FÉVAL

Il dit à Carmen, quand Carmen fut sa sœur, il lui dit, un soir que la brise fraîche des savanes montait au sommet de la tour :

— Le ciel est-il pur ? voyez-vous l'étoile du Nord du côté du Rio-Gila ?

Et comme Carmen répondit : « Je la vois », dix heures sonnèrent. Georges entendit la voix d'Ellen.

A dater de ce moment, ce fut Carmencita qui regarda l'étoile pour son ami aveugle.

Voilà pourquoi la vue de l'étoile polaire mettait deux noms chers sur les lèvres de Georges, deux chers souvenirs dans son cœur. Ellen ! Carmencita !

Au-dessous du balcon, une longue file d'équipages s'alignaient au bord du trottoir. La plupart des cochers dormaient sur leurs sièges.

De l'autre côté de la rue un marchand de vin restait ouvert.

Georges fut arraché aux pensées du ciel

pour retomber sur notre terre par quelques mots prononcés tout bas sous le balcon.

Il vit un landau, d'apparence très simple, dont le cocher portait une livrée marron foncé. Le valet de pied était à la portière. C'était lui qui avait parlé.

— C'est donc amusant, disait-il dans un patois que Georges devinait plutôt qu'il ne le comprenait, c'est donc amusant de rester là les pieds dans la boue ! Vous êtes bien, vous autres, assis sur des coussins, pendant que je trime.

— Prête du feu qu'en allume une, répondit-on de l'intérieur.

Une tête encapuchonnée de soie sortit de la voiture ; le valet de pied présenta sa pipe allumée et donna du feu.

Le moindre tort de l'argot, c'est que tout le monde en saisit facilement le sens. Si les malfaiteurs n'avaient pas d'autres rubriques, la Gazette des Tribunaux ferait assurément banqueroute.

L'argot est une fantaisie, un luxe, une bravade. Tout homme qui parle argot met à son bonnet la cocarde des voleurs. Ce n'est pas une manière de se cacher, c'est un moyen de se faire prendre.

Un agent de police lettré a dit dans ses mémoires que l'argot était aux chevaliers du bain ce que la sonnette est au serpent.

Georges se souvint tout à coup des lettres mystérieuses et menaçantes qu'il avait reçues.

Ce maître, qui allumait sa pipe à celle de son valet de pied, négligeait assurément les règles les plus élémentaires de la prudence ; mais tous les cochers dormaient à l'entour, aucun gardien ne passait, et comment songer à ce balcon ?

Georges tira sa montre qui marquait deux heures et demie.

— O'Brien ne vient pas, murmura-t-il.

— O'Brien ne viendra pas, dit une voix de femme à son oreille.

Georges Leslie tressaillit violemment de la tête jusqu'aux pieds. Une sueur soudaine inonda son front. Il ne se retourna pas cependant et resta comme un homme qui croit rêver.

— Albert, reprit la voix dont l'accent s'imprégnait de mélancolie, votre pensée était bien loin de moi, n'est-ce pas ?

Georges ne se retourna pas encore ; mais, involontairement, ses deux mains se posèrent contre son cœur pour en comprimer les battements.

— Carmencita ! murmura-t-il ; suis-je donc le jouet d'un songe ?

— Ah ! fit la voix, qui trembla légèrement, vous m'avez du moins reconnue !

— Carmen ! Carmen ! s'écria Georges, ma pensée n'était pas loin de vous ; je songeais à vous, parce que mon souvenir évoquait celles qui m'ont aimé, Carmen ! Je suis là, n'osant me retourner, de peur que mon illusion s'évanouisse. L'esprit est faible à certaines heures solennelles. J'ai revu Ellen, et ce n'était pas Ellen. J'ai tenu tout à l'heure dans mes bras un corps pur et vierge ; le nom d'Hélène qui s'échappait de mes lèvres s'appliquait à la joie présente comme à l'ivresse passée. Je sentais naître mon jeune amour, moi qui ne sais pas aimer deux fois, comme si mon amour d'autrefois n'eût été que mensonge ! Le jour qui va commencer sera peut-être mon dernier jour. Carmen, ma bienfaitrice et ma sœur ! Est-ce bien vous qui êtes-là ? Où trouverai-je, si loin des lieux où vous fûtes ma providence, votre image vivante, comme j'ai trouvé la vivante image d'Ellen ?

(A suivre.)

reprise en France que pour la fonte. Le cours de l'argent étant de 555 fr. de perte 0/00 à 1000/000, le prix de ces pièces sera ainsi établi :

La pièce de 2 fr. vaudra 0 75 environ.
— 1 — — 0 35 —
— 0 50 — — 0 28 —
— 0 20 — — 0 05 —

#### Les livrets aux enfants

Il a été constaté que, dans un assez grand nombre de localités, des livrets étaient délivrés à des enfants de douze à treize ans sur la simple production d'un certificat qui n'est pas le certificat d'études prévu par la loi de 1891.

Une instruction va être notifiée par l'autorité préfectorale, afin que les maires, *personnellement*, ne fassent à l'avenir remise de livrets aux enfants de moins de treize ans que sur la production, non d'une attestation quelconque de l'insstituteur, mais du certificat d'études primaires.

#### Les cotes de la Loire

Sous ce titre, nous lisons dans le *Journal d'Indre-et-Loire* :

« Nous avons souvent réclamé contre le service des cotes de la Loire, qui, dans notre département comme dans la plupart des départements voisins, fonctionnait très irrégulièrement.

Il nous est arrivé fréquemment, en effet, d'être prévenus des crues après l'arrivée de l'eau sur nos rives.

M. le Préfet d'Indre-et-Loire vient, afin d'éviter à l'avenir ces très graves inconvénients, de créer un nouveau service. Chaque jour non férié, la Préfecture nous transmettra les renseignements qu'elle aura reçus de M. l'ingénieur en chef du service de la troisième section de la Loire.

Ces renseignements sont destinés à faire connaître aux populations les prévisions quotidiennes des hauteurs d'eau de la Loire, aux échelles de Tours, Langeais et Saumur.

En même temps qu'il nous avisait de cette importante modification au service des renseignements, M. le Préfet nous adressait la note suivante sur les bulletins quotidiens des cotes de la Loire et leur usage :

« Les bulletins quotidiens des cotes de la Loire donnent pour chacune des échelles de Tours, de Langeais et de Saumur, les cotes observées et celles présumées pour les jours suivants.

» Ce sont les cotes vers midi.

» Les cotes à l'échelle de Tours servent à toute la région comprise entre le département de Loir-et-Cher et le confluent du Cher.

» Celles à l'échelle de Langeais servent à la région comprise entre le confluent du Cher et celui de la Vienne.

» Celles à l'échelle de Saumur servent à la région à partir du confluent de la Vienne.

» Dans chacune de ces régions, les intéressés peuvent prévoir les hauteurs aux diverses échelles établies sur le fleuve : il suffit pour cela de se servir du tableau de concordance entre les diverses échelles dont les municipalités des communes riveraines possèdent un exemplaire.

» Pour l'échelle de Tours, le bulletin donne, en dehors de la cote observée le jour même, les cotes présumées pour le lendemain, le surlendemain et le troisième jour.

» Pour les échelles de Langeais et de Saumur, le bulletin ne donne avec la cote observée que les cotes du lendemain et du surlendemain. Il est impossible de pousser les prévisions plus tard, parce que les crues du Cher, et surtout de la Vienne, peuvent arriver dans l'intervalle et modifier considérablement la cote à Langeais et surtout à Saumur.

» Les prévisions du surlendemain à Saumur ne sont, d'ailleurs, pour cette même raison, qu'approximatives : le bulletin du lendemain corrige l'erreur.

» Cependant, les prévisions pour l'échelle de Tours permettent aux intéressés de se rendre compte plus longtemps à l'avance du sens probable des variations de la Loire à

Langeais et à Saumur. Il faut tenir compte de la durée de translation qui est approximativement de 7 heures de Tours à Langeais, de 20 heures de Tours à Saumur.

» Ainsi, si la cote présumée d'une petite crue est donnée pour le 3<sup>e</sup> jour à Tours, on ne peut en donner la cote exacte à Langeais et à Saumur, mais les intéressés sauront qu'elle se produit à Langeais 7 heures après Tours, à Saumur 20 heures après Tours.

» Il n'est donné d'indications sur l'état de croissance ou de décroissance que lorsque les variations sont très accentuées. De même, l'état des affluents n'est mentionné au bas du bulletin que dans la période des crues notables. Les cotes successives données pour une échelle font, en effet, reconnaître si les eaux y sont en état de croissance ou de décroissance.

Nous espérons, grâce à la création de ce nouveau service, pouvoir renseigner désormais, d'une façon exacte, nos lecteurs, et les prévenir à temps des crues qui pourront se produire.

Mais pour que ce service soit utile et fonctionne régulièrement, il faut que l'administration des ponts et chaussées envoie régulièrement ses observations à la Préfecture. Le fera-t-elle plus exactement qu'elle ne l'a fait jusqu'à ce jour ?... Nous voulons l'espérer et nous comptons que M. le Préfet, en cas de manquement de la part de l'administration, voudra bien la rappeler à l'ordre.

Nous sommes heureux de constater que les réclamations multiples de nos lecteurs, que nous avons enregistrées, n'ont pas été inutiles, et qu'enfin on s'est décidé à s'occuper sérieusement de la question si importante des prévisions des hauteurs d'eau de la Loire.

LEMOINE.

#### DOUÉ-LA-FONTAINE

##### Sans regrets

Lundi dernier, Rochard, journalier à Doué, entra dans une auberge pour humer un verre, en compagnie de Boutin, cultivateur à Douces. Dans la conversation, Rochard plaisanta Boutin sur certaine fréquentation féminine.

Ce dernier prit la mouche, riposta par un coup de poing qui coucha Rochard à terre et continua de cogner jusqu'à ce que l'aubergiste le mit dehors.

La gendarmerie de Doué a questionné Boutin et celui-ci avoue nettement le fait. Il s'est cru le droit de prouver à Rochard, qui le traitait de blanc-bec, qu'il ne méritait point cette épithète ; et il n'éprouve aucun regret de son action.

#### SAINTE-GEORGES-DES-SEPT-VOIES

##### Un homme écrasé

Hier matin, vers 5 heures, M. Chauveau, aubergiste à la Genaudière, commune de Sainte-Georges-des-Sept-Voies, conduisait, à Angers, un chargement de cerises. Quand il eut atteint le chemin de Sainte-Rémy à Chemellier, un voisin, qui le suivait des yeux, l'entendit pousser un grand cri et courut près de lui. Chauveau gisait sur la route, la tête ensanglantée. A 50 mètres plus loin, le cheval était abattu et la voiture renversée au bord d'un fossé.

Le voisin releva l'aubergiste qui lui montra sa poitrine pour indiquer le siège du mal, l'accota contre un arbre et alla chercher du secours. On transporta le malheureux chez lui et une demi-heure après il expirait.

On suppose que le cheval s'est emballé, que Chauveau est tombé en voulant le retenir et que la roue lui a passé sur le corps.

M. le docteur Peyssonnié, de Saint-Mathurin, n'a pu que constater le décès par accident. Chauveau avait les côtes enfoncées et les poulmons écrasés.

#### LONGUÉ

Par décret du Président de la République en date du 3 juillet 1894, les électeurs du canton de Longué (Maine-et-Loire) ont été convoqués pour le dimanche 22 juillet courant, à l'effet de nommer un conseiller d'arrondissement en remplacement de M. Guérin, démissionnaire.

#### ANGERS

##### L'affaire de la rue Bodinier

Les nouvelles du soldat Denis sont aussi satisfaisantes que possible. La péritonite, que les médecins militaires redoutaient, n'est heureusement pas survenue.

Le blessé a reçu la visite de son père qui habite Chisseaux (Indre-et-Loire).

On a dit que le soldat Baudry qui accompagnait cette nuit-là Denis avait été porté déserteur. Il faut six jours francs d'absence illégale pour qu'un soldat soit porté déserteur ; or, nous avons vu, avant-hier, à la caserne, le soldat Baudry qui, effectivement, n'est pas rentré au quartier aussi vite qu'il l'eût dû et qui, pour ce fait, a été puni, mais il est rentré de lui-même.

Les deux dragons avaient passé leur journée de dimanche à Nantes, près du père de Denis, qui est marchand de chevaux ; ils étaient rentrés à Angers par le train de neuf heures.

Mis en gaité par le voyage et aussi, peut-être, par quelques libations, les deux soldats, qui n'avaient pas de permission de nuit, avaient voulu continuer la fête et, après le contre-appel, ils avaient pris la clef des champs en escaladant le mur de la caserne.

On sait le reste.

L'individu qui a si lâchement donné les deux coups de couteau vient d'être arrêté, avec ses complices : c'est le nommé Maurice Proutière, jardinier.

Devant M. Procureur de la République, Proutière a renouvelé les aveux qu'il avait faits à M. le Commissaire de police.

#### Le Chemin de fer de Nantes à Cholet

Ainsi que nous le disions hier, le gouvernement vient de déposer sur le bureau de la Chambre un projet de loi déclarant d'utilité publique l'établissement d'un chemin de fer d'intérêt local entre Nantes et Cholet, avec embranchement de Beaupréau à Chalonnes-sur-Loire.

On sait que cette ligne a été concédée à la Compagnie des Chemins de fer d'intérêt local de l'Anjou qui possède aujourd'hui en Maine-et-Loire un réseau de 150 kilomètres environ.

D'après les avant-projets présentés, le tracé de la ligne de Nantes à Cholet partirait, à Nantes, de la gare de la Compagnie d'Orléans et resterait dans les entreprises du réseau de cette Compagnie jusqu'à la bifurcation de la ligne de Nantes à La Roche-sur-Yon par Clisson, dépendant du réseau de l'Etat ; il emprunterait le côté gauche de la plate-forme de cette dernière ligne construite pour la double-voie, mais où la voie seule a été déposée jusqu'en face du bourg de Saint-Sébastien ; là, il se détacherait du réseau exploité, desservirait Embreil, Loroix-Bottereau, la Remaudière, Landemont, Saint-Christophe, Montrevault, Beaupréau, Bégnolles, et viendrait aboutir à la station de Cholet-Echange de la ligne d'intérêt local de Saumur, déclarée d'utilité publique par la loi du 15 juin 1892.

L'embranchement de Beaupréau à Chalonnes se détacherait de la ligne principale à la station de Beaupréau, passerait à ou près Pin-en-Mauges, Bourgneuf, Saint-Laurent de la Plaine et aboutirait à la gare de Chalonnes-Etat (chemin de fer de la Possonnière à Niort).

La longueur totale de la ligne de Nantes à Cholet et de son embranchement serait d'environ 108 kil. 500, dont 79 kil. 500 en Maine-et-Loire et 29 kilomètres dans la Loire-Inférieure.

#### État-civil de la ville de Saumur

##### NAISSANCES

Le 5 juillet. — Louise Proust, rue du Presoir-Saint-Antoine, 70.

##### DÉCÈS

Le 4 juillet. — Marie-Louise Loigerot, 14 mois, rue de la Rompure ; — Perpétue Puy, épouse de Charles-René Périddy, chapeletière, 47 ans 1/2, à l'Hôpital.

#### Théâtre de Saumur

Bureaux, 7 h. 3/4 — Rideau, 8 h. 1/4

Tournée de la Troupe du Vaudeville

MERCREDI 11 Juillet 1894

DERNIÈRE REPRÉSENTATION

Du Succès du Théâtre du Vaudeville

MADAME SANS-GÈNE

Pièce nouvelle en 4 actes, dont un prologue, de MM. V. Sardou et E. Moreau.

Représentée pour la première fois au théâtre du Vaudeville, le 27 octobre 1893.

#### BULLETIN FINANCIER

3 juillet 1894.

Notre marché continue à faire preuve de grande fermeté surtout sur nos rentes. Mais on manque complètement d'entrain. Nous sommes donc tout à fait entrés dans la période des vacances.

Nous allons vraisemblablement piétiner sur place. Le bilan de la Banque publié aujourd'hui accuse les différences suivantes. A l'actif, l'encaisse augmente de 23 millions. Le Portefeuille de Paris diminue de 8 millions, celui des succursales de 45 millions.

Au passif, la circulation des billets augmente de 73 millions. Le compte du Trésor passe de 416 à 414 millions.

Le 3 0/0 cote 100.77 et 100.80.

Peu d'affaires sur les sociétés de crédit.

Le Foncier cote 950. La Banque de Paris 635 et le Crédit Lyonnais 737.50.

Tenue très satisfaisante de nos grands chemins.

L'Italien s'avance à 79.55. Hausse également de l'Extérieure à 65 13/16. Le Turc est à 24.67.

On négocie à 30 fr. sur le marché en Banque les actions de la Compagnie de Mossamédès, dont le capital nominal est de 25 fr.

La Langlaagte est un peu plus faible.

DE LAVIGERIE,  
22, place Vendôme, Paris.

#### VARIÉTÉ

##### Somnambulisme et double vue

###### Le voyant de l'hôpital de Lyon

Est-ce que réellement l'homme, dans certains états pathologiques, serait doué de la double vue et pourrait voir à travers les corps opaques ? On l'a bien souvent affirmé et on l'a tout autant nié. Il existe en ce moment à l'Hôtel-Dieu de Lyon, dans le service de M. Lépine, un sujet qui paraît posséder la double vue. C'est un jeune homme de vingt-deux ans, simple ouvrier cordonnier, originaire du Var. Il fut admis à l'hôpital pour une hémiplegie. Il allait beaucoup mieux, quand tout à coup il tomba en somnambulisme. Il y a près d'un mois qu'il est endormi et qu'il a été impossible de le réveiller. Cependant, il est en communication avec le monde extérieur ; on lui parle et il répond. Il se lève, marche, s'assoit, mange, boit, se livre à toutes les fonctions physiques de la vie. Bref, il est dans l'état second ! Sa personnalité est toute différente de celle qu'elle était dans son état normal. Il marche les yeux fermés, il voit son lit, la table, les chaises, les personnes qui l'entourent comme s'il avait les yeux grands ouverts. Bien mieux, il distingue les objets à travers les corps opaques. On apporte un journal et on le masque derrière un écran. Lisez le « Premier Paris », et le somnambule lit couramment, sans se tromper. Il joue aux cartes, il fait sa partie d'écarté, il connaît très bien son jeu et celui de son partenaire, mais, qui plus est, il indique une par une les cartes du talon : dame de pique, valet de cœur, etc. Et il ne se trompe jamais ; il ajoute même que telle carte est éraillée ou tachée à tel endroit. Il possède donc bien la double vue.

Ce jeune cordonnier, qui sait à peine lire et écrire, fait des vers sur l'ordre de M. Lépine. Il est transformé comme par magie. C'est un tout autre homme. Il ignore son ancienne personnalité et ne se doute pas de la métamorphose. Combien de temps restera-t-il ainsi dans ce nouvel état de conscience ? Inutile de dire qu'on l'étudie du jour au soir et du soir au matin. Peut-être ce curieux sujet enrichira-t-il nos connaissances. En tout cas, le phénomène est bien singulier.

Felix qui potuit rerum cognoscere causas.

Le Gérant, L. DELAUNAY.

FONDS		Est.		VALEURS DIVERSES		Russe 4 0/0 1893.		Bons de lot de 100 fr.	
3 0/0	100 70	—	940	Gaz pour l'étranger	594	—	4 0/0 Consolid. 1re et 2e série	101 25	VALEURS FRANÇAISES
3 0/0 amortissable	100 10	Lyon-Méditerranée	1382 50	Gaz Compagnie parisienne	1115	—	3 0/0 or 1891	99 10	OBLIGATIONS
3 1/2 1894	107 60	— Obl. 3 0/0	456 50	Cie Transatlantique	304	Crédit foncier égyptien	454	—	Chemins Brésiliens 4 1/2
SOCIÉTÉS DE CRÉDIT		Midi	1138	Omnibus de Paris	1003	VILLE DE PARIS	—	—	Eaux Compagnie générale 3 0/0
Banque de France	3975	— Obl. 3 0/0 nouv.	453 50	Suez (actions)	2865	Oblig. 1855-60 3 0/0	580	—	Gaz Compagnie parisienne 5 0/0
Comptoir national d'Escompte	507 50	Nord	1845	FONDS ÉTRANGERS		— 1865 4 0/0	550 50	—	Fives-Lille
Crédit Foncier	954	— Obl. 3 0/0 nouv.	475	Anglais 2 3/4	101 77	— 1869 3 0/0	431 50	—	Transatlantique 3 0/0
Crédit Industriel	540	Orléans	1458	Autriche 4 0/0 or	99 15	— 1871 3 0/0	419	—	Panama 1re série 6 0/0
Crédit Lyonnais	731	— Obl. 3 0/0 1881 nouv.	464	Egypte Dette unifiée	103	— 1886 3 0/0	418 50	—	— 2e série 6 0/0
Société Générale	456	Ouest	1085	Espagne extérieure 4 0/0	65 65	— 1894 2 1/2 0/0	375	—	— 3e série 6 0/0
CHEMINS DE FER		— Obl. 3 0/0 nouv.	461	Hongrois 4 0/0 or	9 40	CRÉDIT FONCIER	—	—	— à lots
Est-Algérien	582	Ouest-Algérien	—	Italien 5 0/0	79 50	Comunales 1879	496	—	Suez 5 0/0
— Obl. 3 0/0	—	— Obl. 3 0/0 nouv.	425	Portugais 4 1/2 0/0	170	Fonciers. 3 0/0 1879	494	—	— 3 0/0

Etudes de M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, et de M<sup>e</sup> AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bilange.

## VENTE

Aux enchères publiques

Au plus offrant et dernier enchérisseur EN 4 LOTS, DE :

### UNE MAISON

A usage de Distillerie et Fabrique de Liqueurs,

Occupée et exploitée à Saumur, rue de Poitiers, par M. BLOUDEAU ;

UNE

### Maison d'habitation

Située à Saumur, rue Verte, n° 16 ;

### La Villa Angelo

Située au hameau de Beautieu, près Saumur (Maine-et-Loire),

ET UNE AUTRE

### Maison d'habitation

Sise à Beautieu (Maine-et-Loire).

L'ADJUDICATION aura lieu le Samedi 28 juillet 1894, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bilange, à une heure du soir.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra : Qu'en exécution d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal civil de Saumur, le trente juin mil huit cent quatre-vingt-quatorze ;

Et à la requête de : M. Louis Bonneau, arbitre de commerce, demeurant à Saumur, 33, rue d'Alsace, agissant en qualité de liquidateur judiciaire et d'administrateur au concordat par abandon d'actif de la dame Hortense Dudolet, veuve de M. Ange Bernardin dit Angelo Bolognesi, ancien négociant, demeurant à Beautieu, près Saumur (Maine-et-Loire), M. Bonneau spécialement autorisé aux fins des présentes par ordonnance de M. le Juge commissaire à la liquidation judiciaire de Madame veuve Angelo Bolognesi, en date du vingt et un juin mil huit cent quatre-vingt-quatorze ;

Ayant pour avoué M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, exerçant près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, 8, rue Cendrière, lequel se constitue et occupera pour lui sur la présente poursuite de vente et ses suites ;

Il sera procédé, au jour, lieu et heure sus-indiqués, à la vente aux enchères publiques des biens ci-après désignés.

#### DÉSIGNATION

Commune de Saumur (Maine-et-Loire)

#### PREMIER LOT

L'établissement de distillerie et fabrique de liqueurs, occupé et exploité à Saumur, rue de Poitiers, numéro 16, et rue Verte, numéro 18, au point d'intersection de ces deux rues, par M. Bloudeau, consistant en trois corps de bâtiments, servant de maison d'habitation, bureaux, fabrique, ateliers, magasins, cour au milieu, fermée par une grille, greniers et caves, remise, écuries, hangar derrière les bâtiments principaux, magasin et écurie derrière une maison appartenant à Madame Carichou, servitudes, cellier avec chambres de domestiques au-dessus, grenière, petit jardin, le tout entre

la maison de Madame Carichou et la distillerie. Ledit immeuble ne formant qu'un seul ensemble sans enclave et clos de toutes parts et joignant au midi la rue de Poitiers, au levant la rue Verte, au nord Lancement, Girard et l'article ci-après, au couchant Madame Carichou et Girard.

Mise à prix, quarante mille francs, ci..... 40,000

#### DEUXIÈME LOT

Une maison d'habitation, située à Saumur, rue Verte, n° 10, joignant au nord et au couchant Lancement, Lesueur et Girard, au midi la distillerie ci-dessus et au levant la rue Verte. Ladite maison comprenant rez-de-chaussée, premier étage et grenier, cave, cour, écurie, remise et servitudes.

Mise à prix, quinze mille francs, ci..... 15,000

#### TROISIÈME LOT

Une maison de campagne, connue sous le nom de Villa Angelo, située au hameau de Beautieu, commune de Saumur, et consistant en une maison d'habitation, ayant rez-de-chaussée, premier étage et mansardes, serre y attenante, corps de bâtiments au couchant, comprenant salle de billard et deux chambres au-dessus, serre-bois, écurie, remise et grenier au-dessus, caves et jardin, le tout d'une contenance de cinquante-deux ares environ entièrement clos, mais divisé en deux parties par un chemin, joignant au nord la route de Saumur à Limoges et des autres côtés Frébot, Riche et Baptiste Normandine.

Mise à prix, huit mille francs, ci..... 8,000

#### QUATRIÈME LOT

Une maison, sise à Beautieu, commune de Saumur, comprenant deux chambres basses à cheminées, chambre haute, caves avec pressoir, écurie, grenier, puits et cour, joignant au nord le chemin de Saumur à Beautieu, au levant Chevalier et Thoreau, au midi et au couchant Madame Bolognesi. Et un jardin en face de cette maison contenant environ deux ares trente-huit centiares, joignant au nord la route, au midi un chemin, au couchant Madame Angelo-Bolognesi.

Mise à prix, quinze cents francs, ci..... 1,500

Total des mises à prix : Soixante-quatre mille cinq cents francs, ci..... 64,500

S'adresser, pour les renseignements :

4° A M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, poursuivant la vente ;

2° A M<sup>e</sup> AUBOYER, notaire à Saumur, rédacteur et dépositaire du cahier des charges ;

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné. Saumur, le cinq juillet mil huit cent quatre-vingt-quatorze.

ANDRÉ POPIN.

Enregistré à Saumur, le juillet mil huit cent quatre-vingt-quatorze, folio ense. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : DAUPHIN.

Etude de M<sup>e</sup> LELIEVRE, notaire à Saumur.

## A VENDRE

OU A LOUER

### GRAND IMMEUBLE NEUF

Pour habitation et commerce en gros ou industrie,

Sis à Saumur, près la gare (Maison Chollet).

S'adresser à M. BUREAU, rue Basse-St-Pierre, ou à M<sup>e</sup> LELIEVRE.

## A VENDRE

OU A AFFERMER

### Une Maison Bourgeoise

Avec cinq hectares en jardin, pré, champs, vigne, petit étang entouré d'arbustes verts et autres.

Le tout sis à Geay, canton de Saint-Yarent (Deux-Sèvres), à un kilomètre d'une station du Chemin de fer de l'Etat.

S'adresser, pour visiter les lieux et traiter, à M. AUBOIN, expert à Geay.

## VENTE

Aux enchères publiques

Par le ministère de M<sup>e</sup> VERLET, notaire à Fontevrault.

Le dimanche 15 juillet 1894, à midi.

Dans une maison située G<sup>de</sup> Rue, commune de Fontevrault :

Des meubles, objets mobiliers, linge, vaisselle et batterie de cuisine, tables, chaises, outillage d'horloger, pendules, montres, chaînes de montres assorties, couverts en métal, bagues, réveille-matin, lunettes et divers autres objets, le tout dépendant de la succession bénéficiaire de feu René-Alexandre Besnard, en son vivant horloger à Fontevrault.

On paiera comptant, plus 10 pour cent.

## A CÉDER

Pour cause de changement de position du mari

Magasin de Tapisseries, Broderies, Mercerie. — Occasion à saisir.

S'adresser au bureau du journal.

UN Petit HOTEL à Céder très avantageusement pour cause de cessation de commerce.

S'adresser à M. MARTIN HENRI, propriétaire à St-Hilaire-St-Florent, près Saumur (Maine-et-Loire).

## BUREAU DE PLACEMENT

### M<sup>me</sup> SECHET

FRUITIÈRE

Rue St-Jean, 39, Saumur,

Se charge de placer domestiques, cuisinières, femmes de chambre, valets de chambre, cochets, etc.

On demande des Représentants sérieux pour la vente des Engrais chimiques de toutes sortes et spécialement préparés pour céréales, prairies, etc., etc. Insecticides et fertilisants pour vignes, préservateurs du phylloxéra. — Dosages garantis. — Matières premières de toutes espèces. Huiles et graisses de toutes sortes.

Fortle remise payée immédiatement.

S'adresser à la Maison L. Salles et fils, 28 années d'existence (anciennement, 64, rue de Saintonge), actuellement, 4, rue Béranger, Paris.

## BICYCLETTES 1<sup>er</sup> CHOIX

Garanties 2 ans sur facture

A CAOUTCHOUC CREUX Cadre allongé, billes partout, direction à billes, rayons tangents, renforcés et nickelés; pouvant porter un poids minimum de 100 kil. 225 fr.

A PNEUMATIQUE AU CHOIX Même modèle que ci-dessus. 290 fr.

## A. HUBERT, CONSTRUCTEUR

Croix-Verte — SAUMUR

RÉPARATIONS EN TOUS GENRES

## Établissement MAGÉ et CIVRAY

6, Rue des Boires, 3, Rue de la Chouetterie, SAUMUR

## INSTALLATION SPÉCIALE

Pour Noces, Banquets et Dîners de famille.

Étant définitivement installés, nous pouvons mettre à la disposition des personnes qui voudront bien nous honorer de leur confiance une vaste salle à manger et salle de bal, et un riche salon de réception y attenant, salle de billard, vaste jardin. — On traite à forfait ou en détail, à des prix très modérés. — Location de service à volonté.

La maison se charge aussi des Repas de Noces, Lunchs, en dehors de Saumur.

## TENTE-SALON

## ÉPICERIE NOUVELLE

38, rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire, SAUMUR

### E. CHAUVEAU

SPÉCIALITÉ d'Huile d'Olive vierge de Nice, 1 fr. 10 le 1/2 kilo, par bonbonne de 5 kil.

PRIMEURS, arrivages tous les jours

Cerises, Abricots, Amandes vertes, Bigarreaux, Asperges et Artichauts

RHUM, importation directe, depuis..... 1 50

SAMOS (recommandé) depuis..... 1 25

MALAGA vieux ..... 1 50

FRONTIGNAN ..... 2

Beurre de la Laiterie Angevine (St-Clément), arrivages tous les Mardis, Jedis, Samedis

## ÉPICERIE PARISIENNE

33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER

## IMBERT Fils

Eau-de-Vie blanche pour Fruits 1,50 - 1,70 et 2 fr. le litre, Bouteilles reprises p<sup>r</sup> 0,20

SIROPS (garantis pur sucre) le litre 2 fr. 25

Assortiment complet. 1/2 — 1 40

ABSINTHE PERNOD. le litre 4 »

AMER PICON. — 2 75

RHUM, depuis — 1 50

Sucre, le kil., 1 fr. 05; Scié, 1 fr. 15

Saumur, imprimerie Paul Godet.

## ÉPICERIE CENTRALE 28 et 30, Rue Saint-Jean, SAUMUR

Eau-de-vie blanche pour fruits (préparation spéciale)

Vin Rouge, Côteaux de Saumur, le litre 0 35, la pièce (225 litres) 68 fr. droits payés	Marmande, 43 degrés. . . . . 1.50 le litre (verre compris)
Vin Blanc, Côteaux de Saumur, le litre 0 40, la pièce (225 litres) 80 fr. droits payés	Montpellier, 45 — . . . . . 1.75 —
26 litres pour 25. — Livraison à Domicile.	Armagnac, 50 — . . . . . 2.00 —

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant, Hôtel-de-Ville de Saumur

1894

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.